L'exception culturelle protège nos cultures du libre-échange pur et dur. Acquise depuis plus de dix ans, elle est menacée par les négociations avec les États-Unis. Le monde culturel y voit la seule garantie de maintenir et subsidier une culture spécifique, créative, audacieuse. Elle est liée à la notion de diversité culturelle, battue en brèche à travers le monde par la culture "mainstream" des groupes privés les plus puissants. (...)

L'exception culturelle pour les biens culturels "anciens" (films, télés, livres, etc.) resterait ainsi acquise : possibilité d'imposer des quotas nationaux sur les films qui passent à la télé; financement obligatoire du cinéma national par les chaînes de télévision; etc. Seuls seraient concernés, et pourraient être "libérés" de mesures protectionnistes, les nouveaux services audiovisuels liés aux nouveaux grands acteurs du numérique (Google, Amazon, Apple, Facebook, etc.). Ils proposent cette ouverture pour avoir plus de marges de manœuvre dans la discussion avec les Américains.

(...)

La culture "ancienne" sera vite remplacée par celle véhiculée par ces "majors" numériques. Les nouvelles technologies vont supplanter les anciennes et il paraît important aux "culturels" que ces nouveaux médias protègent la diversité des cultures et participent à leur financement.

Ne pas impliquer ces géants de l'Internet, ces plates-formes numériques nouvelles, dans les règles de quotas nationaux, de financement de la création nationale, de respect de la propriété intellectuelle, etc., serait signer l'arrêt de mort de la culture européenne. La culture serait alors une marchandise comme les autres. Amazon, Google et consorts deviendraient dominants et imposeraient la culture "mainstream" américaine, tuant les financements actuels du cinéma européen ou forçant à les partager avec les Américains.

Il y eut toujours des opposants à cette thèse de l'exception culturelle, comme l'ex-Premier ministre espagnol José Maria Aznar qui disait : "L'idée de créer une exception culturelle vient des pays dont la culture est en déclin; ceux qui ne connaissent pas ce problème n'ont rien à craindre. L'exception culturelle est le refuge des cultures en déclin". Mais cet avis est démenti par les faits. L'Italie de Berlusconi, qui a joué cette carte très libérale, a vu son cinéma laminé. (...)

-

 $<sup>^8\,</sup>http://www.lalibre.be/culture/politique/les-clefs-pour-comprendre-l-exception-culturelle-51bf64c8e4b0ac68e0f9222d$ 

Pourquoi est-ce si important ? Si on laisse le seul marché décider, sans plus pouvoir le canaliser et aider ses propres industries culturelles, la force de frappe américaine (et demain chinoise) risque de tout balayer. Les États-Unis ont un marché intérieur uni linguistiquement et les moyens de financer massivement la diffusion et la promotion de leurs produits culturels.

Il y a près de dix ans, le ministre français de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres, résumait bien un enjeu qui reste d'actualité : "Selon les chiffres de l'Unesco, disait-il, 85 % du produit de la vente des places de cinéma en salles dans le monde correspondent à des films provenant d'Hollywood. Face à cette uniformisation en marche, face aux risques d'appauvrissement culturel qui en découlent, les États ont le devoir de réagir. Oui, les États doivent avoir le droit de protéger et de promouvoir une offre culturelle étendue. Il s'agit non seulement de la sauvegarde des cultures et des patrimoines traditionnels, mais également de tous les secteurs de la création artistique et culturelle contemporaine."

Grâce à l'exception culturelle acquise depuis dix ans au niveau de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale du commerce, les États peuvent donc subventionner le théâtre ou le cinéma, imposer des quotas de diffusion de films ou de musique d'une langue ou d'un pays, imposer des financements à la création aux chaînes de télés, accorder des allégements fiscaux à ceux qui font don d'un tableau à un musée, édicter des lois et règlements pour protéger les monuments historiques ou empêcher la sortie des chefs-d'œuvre du patrimoine. Toutes choses qu'on ne peut pas faire pour protéger ses petits pois ou ses aciéries. (...)

La diversité culturelle est en effet le corollaire de l'exception culturelle. Il faut pouvoir prendre des mesures pour aider et protéger sa culture si on veut assurer la diversité des cultures sur terre. On dit que, chaque jour, une langue disparaît dans le monde. En Afrique, de nombreux pays passent les mêmes téléfilms brésiliens qui attirent le public comme un aimant, même s'ils véhiculent des archétypes purement hollywoodiens. Ces pays n'ont pas les moyens de développer leur industrie cinématographique. Les cultures locales disparaissent sous les coups de boutoir d'une culture mondialisée, imposée par les grands médias. Les superproductions américaines, les musiques poussées par les majors du disque déferlent sur le monde comme des rouleaux compresseurs, éliminant les cultures différentes. Et avec leur disparition, ce sont les racines de ces peuples qui meurent, accroissant le risque de déculturation, d'acculturation et de déstabilisation de ces populations.

Comment, dans ces conditions, préserver encore la diversité des cultures ? Comment permettre aux peuples de garder leur culture et leur histoire, une exigence indispensable pour éviter leur déracinement et leur basculement dans la violence ?

| Qu'est-ce que l'exception culturelle ?  |
|---|
|   |
|   |
|   |
| En quoi la mondialisation peut être négative pour la culture ?                    |
|   |
|   |
| Que penses-tu de la position de ceux qui se battent pour l'exception culturelle ? |
|   |
|   |
|   |
| Qu'est-ce que le protectionnisme ?  |
|   |
|   |
|   |
| Peut-on trouver du sens à protéger une culture en 2020 ?                          |
|   |
|   |
|   |